

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240307-2024-08-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024

OBJET :
Communication
présentant la synthèse
de l'étude relative à la
prospective financière
de l'établissement

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-sept février, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	11
Représentés par mandat	8
Absents	12

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Philippe GOUJON donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
François VAUGLIN donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Une première analyse de la rétrospective et prospective financière de l'établissement vous avait été présentée au comité syndical du 8 décembre 2021. Elle avait alors mis en évidence plusieurs éléments :

- la forte contraction des recettes de fonctionnement au cours des années 2014-2020 du fait de la baisse des contributions ;
- l'épuisement du fonds de roulement malgré les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement ;
- la nécessité de davantage recourir à l'emprunt ;
- la nécessité de faire appel à une hausse des contributions, 14 millions ayant été identifiés comme étant à moyen terme le bon niveau.

Au vu de l'évolution du contexte, des charges et des ambitions de l'établissement, cette prospective a été mise à jour et donne une vision pluriannuelle de l'évolution de la santé financière de l'établissement.

Cette prospective intègre des éléments liés au contexte national, notamment l'inflation, le coût de l'énergie, la détérioration des conditions d'emprunt, et l'impact des mesures gouvernementales de soutien au pouvoir d'achat. Elle intègre aussi des éléments propres à l'établissement comme le chantier de la Bassée et ses surcoûts constatés, les nécessités de travaux sur les ouvrages existants, les projets d'intervention sur les zones d'expansion de crues, les créations de postes associées (passées et une création à venir d'ici 2028) et l'évolution du poids des frais financiers. Elle intègre également l'ensemble des subventions de fonctionnement et d'investissement anticipées, soit 16,8 M€ (hors Bassée) sur 5 ans. Concernant le projet Seine Bassée, il est pris l'hypothèse d'un montant d'autorisation de programme de 146 M€ comme fixé dans la délibération relative à l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement de décembre 2023.

Dans le scénario de base, il est pris l'hypothèse des recettes telles qu'elles vous sont inscrites dans le budget primitif 2024, à savoir 12 millions d'euros de contributions et une prise en charge des **surcoûts de la Bassée à hauteur de 20 M€** par rapport à l'autorisation de programme initiale, avec une répartition 50% État et 30% Métropole du Grand Paris. **Dans ce scénario, les contributions sont stabilisées à 12 millions d'euros.**

Dans ce cas, il ressort de l'analyse que **la santé financière de l'EPTB se détériore très rapidement**, avec une forte contraction de l'épargne brute (4,2 M€ en 2028 contre 7,2 M€ aujourd'hui). En effet, les dépenses de fonctionnement continuent de croître sous l'effet notamment des frais financiers multipliés par 9,2, alors que les recettes de fonctionnement restent stables.

Compte tenu du plan d'investissement important qu'il sera nécessaire de tenir pour l'entretien des ouvrages existants, et qui sont souvent moins financés que le projet Seine-Bassée, la part d'autofinancement restant à la charge de l'établissement rendra indispensable de recourir massivement à l'emprunt, l'encours de dette passant de 25,6 M€ en 2022 à 94,9 M€ en 2028 et les frais financiers s'élevant à 3,4 M€.

Dans ce cas, l'endettement serait très rapidement **insoutenable**. En effet, **la capacité de désendettement qui est de 8 ans en fin 2023 serait de 14 ans dès 2025, soit au-delà du seuil d'alerte, et de 23 ans en 2027.**

Compte tenu de ces éléments, il paraît **indispensable d'agir sur les recettes de fonctionnement** afin de générer de nouvelles marges de manœuvre pour l'établissement et créer un effet levier indispensable aux financements des investissements programmés. Au cours des deux dernières années, il a été exploré la manière d'optimiser la recette liée à la redevance pour soutien d'étiage mais celle-ci étant directement indexée sur le coût du service rendu, elle se révèle très rigide et il n'est pas attendu de hausse significative dans les années à venir. L'optimisation en cours de certaines recettes

(redevances d'hydroélectricité, recettes du domaine forestier, sous-location des bureaux parisiens) n'apportant pas non plus de ressources suffisantes, il a donc été étudié l'impact d'une hausse des contributions.

Dans un premier scénario alternatif, il a été mesuré l'impact d'une hausse des contributions à 14 millions sur deux ans (soit 13 M€ en 2025 et 14 M€ en 2026), suivie d'une stabilisation.

Dans ce cas, le niveau d'épargne brute se maintient sur la période mais le recours à l'emprunt reste important et s'élèverait à hauteur de 90 M€ d'ici 2028, avec des frais financiers de l'ordre de 3,2 M€.

Dans ce cas, **la capacité de désendettement serait de 12 ans en 2025 mais atteindrait tout de même 15 ans en 2027.**

Cette hausse des recettes de fonctionnement est donc un levier très efficace. Toutefois elle ne sera pas suffisante pour rester sous les seuils de vigilance et d'alerte.

Un scénario complémentaire envisage donc d'agir non seulement sur les contributions mais aussi sur les subventions pour **couvrir davantage les surcoûts liés au chantier de La Bassée**. En effet, le budget primitif 2024 est basée sur une approche prudentielle qui base la prise en charge des surcoûts à hauteur de 20 M€ alors que le surcoût est estimé aujourd'hui à 27,8 M€ en HT (32,2 M€ TTC). Aussi, si Seine Grands Lacs obtient une prise en charge à 80% de l'intégralité de ces surcoûts (dans une hypothèse 50% État et 30% MGP), alors le recours à l'emprunt pourrait être réduit à 84 M€ et la capacité de désendettement serait de **11 ans en 2025 et 13 ans en 2027**. Dans ce cas en fin de période, la situation financière de l'établissement resterait tendue mais les investissements et l'emprunt resteraient soutenables.

Il vous est proposé de prendre aujourd'hui connaissance des résultats de ce travail de prospective en vue d'éclairer les débats budgétaires à venir.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la présente communication.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr